

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2013

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Jacques L'HUILLIER, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Florence PESENTI, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marie Danielle ARNAUD.

Absent non excusé : Frédéric BOLMONT.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Rajout à l'ordre du jour en début de séance :

Intervention des instituteurs pour le service communal du péri-éducatif.

Approbation du procès verbal du 02/07/2013

Approuvé à l'unanimité. Francis Chevreux fait noter qu'il n'était pas absent non excusé mais excusé.

Energie SDED : Révision statutaire et désignation des électeurs pour composer le Comité Syndical

Le Maire expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet de la Drôme a acté la dissolution des quinze syndicats Intercommunaux d'Energie (SIE), qui constituent, pour partie, le Comité Syndical du SDED.

En conséquence le Comité Syndical d'Energie SDED a décidé de modifier les statuts du Syndicat. Ce Comité sera composé, notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à raison de 2 électeurs si la population de la commune est égale ou supérieure à 100 habitants. Les électeurs de chaque Territoire Rural de l'Energie (TRE) seront convoqués par le Président du Syndicat départemental, afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité d'Energie SDED.

Notre commune relevant du collège D doit désigner 2 électeurs qui participeront à l'élection des délégués du TRE de « La Chapelle en Vercors » à laquelle appartient notre commune.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDED et désigne Christophe Morini et Francis Chevreux pour participer à la désignation des délégués devant siéger au Comité Syndical.

Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation

Le Maire de la commune de Saint Agnan en Vercors expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants depuis deux ans à la taxe d'habitation. Il précise qu'une délibération a déjà été prise en ce sens en 2006 mais pour les logements vacants depuis cinq ans, une nouvelle délibération doit donc être prise.

Il rappelle également les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance.

Adopté à l'unanimité.

Immeuble menaçant ruine place du Petit Tonneau

L'immeuble propriété de la succession de Mme Viviane Marchetich menaçant de ruine, une procédure de péril vient d'être engagée par la commune. Un expert a été nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble pour dresser constat de l'état du bâtiment et proposer des mesures de nature à mettre fin à l'imminence du péril. Celui-ci préconisant la démolition du bâtiment un courrier a été adressé au notaire en charge de la succession leur demandant une analyse contradictoire. En cas de non réponse d'ici le 1^{er} novembre prochain la procédure suivra son cours en vue de la démolition du bâtiment.

Affouage 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, demande à l'O.N.F. le marquage de la coupe d'affouage 2014 lieux dis « Les Claveyrons » parcelles 2 et 3 et « La Trompe » parcelles 15, 16, 17, 18 et désigne comme garants Florence PESENTI - Pascal BRUNET – Jacques L'HUILLIER.

Le pris du lot est maintenu à 23 €uros.

Le Maire fait lecture du courrier adressé par M. Jean René Bayle alertant la commune sur le fait que du bois provenant des mêmes parcelles que celles destinées à l'affouage vont être mises en vente. Après s'être renseigné auprès de l'ONF il précise que les ventes concernent des poches de bois comprenant des hêtres et des résineux et qu'afin d'éviter de trop gros dégâts il est nécessaire de faire effectuer le travail par des bûcherons professionnels. Il a également demandé une estimation des réserves en affouage pour les années à venir. Celle-ci fait état de 5 ans d'affouage pour le moment.

Redevance occupation du domaine public parcelles ONF soumises

Des camps de vacances demandent tous les étés de pouvoir occuper des parcelles de terrains communaux. Les agents ONF ont demandé de verser une redevance équivalente à 0,50 €/nuit/personne. Le receveur demande de justifier par délibération le versement de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

Cimetière communal

Une procédure de reprise de concessions pour abandon étant en cours, il a été conseillé à la municipalité de ne plus vendre à l'avenir de concessions perpétuelles.

Adopté à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Considérant que Mme Sandrine Jullien-Paletier a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1ère classe et après avis du Comité technique Paritaire du CDG de la Drôme en date du 19/07/2013, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet et de la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2013.

Décision modification n°1

Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
011	Charges caractère général			
61551	Entretien matériel roulant	18 000.00 €	24 972.84 €	6 972.84 €
6282	Frais garderie 2012 régul TVA	9 550.00 €	12 896.00 €	3 346.00 €
66	Charges financières			
66111	Emprunt Suisse	1 196.16 €	3 504.32 €	2 308.16 €
014	Atténuation de produits			
7391172	Dégrèvement TH	0.00 €	89.00 €	89.00 €
22	Dépenses imprévues fonct.			0.00 €
23	Virement section d'investissement			18 263.00 €
	TOTAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT			30 979.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
70	Produits de services			
7022	Coupes sur pieds	40 121.00 €	43 421.00 €	3 300.00 €
70881	Régie camping	5 500.00 €	7 300.00 €	1 800.00 €
74	Dotations et participations			
74121	Dotation solidarité rurale	58 340.00 €	69 975.00 €	11 635.00 €
74127	Dotation péréquation	16 800.00 €	18 183.00 €	1 383.00 €
742	Dotation élus	2 734.00 €	2 797.00 €	63.00 €
7473	Subv. solidarité Département	0.00 €	6 502.00 €	6 502.00 €
74834	Compendation exo TF	19 797.00 €	18 105.00 €	-1 692.00 €
74835	Compensation exo TH	5 174.00 €	5 476.00 €	302.00 €
7484	Dotation recensement	0.00 €	1 215.00 €	1 215.00 €
77	Produits exceptionnels			
773	Mandats annulés ex. antérieurs	0.00 €	4 887.00 €	4 887.00 €
7788	Remb. Sinistres	0.00 €	1 584.00 €	1 584.00 €
	TOTAL DM RECETTES FONCTIONNEMENT			30 979.00 €

Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENTS - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
16	Emprunts			
1643	Emprunt Suisse	9 554.87 €	7 878.86 €	-1 676.01 €
23	Immobilisations constructions en cours			
1328-127	Remb. Diocèse avance TVA	27 126.21 €	27 126.26 €	0.05 €
2315-127	Reliquat trvx église DCP 27.500 € TTC	0.00 €	27 500.00 €	27 499.96 €
	<i>Eglise Rousset Bourguignon</i>		16 800.00 €	
	<i>Sacristie Rousset maçonnerie</i>		6 900.00 €	

	<i>Puits maison chasse</i>		2 400.00 €	
2183	Matériel info école vidéoprojecteur	1 000.00 €	2 500.00 €	1 500.00 €
20	Dépenses imprévues investissement			0.00 €
	TOTAL DM DEPENSES INVESTISSEMENT			27 324.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Voté BP	Besoin	DM
13	Subventions d'investissements			0.00 €
1323-127	DCP Eglise	0	9 061.00 €	9 061.00 €
21	Virement section fonctionnement			18 263.00 €
	TOTAL DM RECETTES INVESTISSEMENT			27 324.00 €

Adopté à l'unanimité.

Vente lots de bois Col du Rousset

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la vente le bois abattu suite aux travaux relatifs à l'élargissement des pistes de ski situées au Col du Rousset.

Les lots sont les suivants :

Hêtre de qualité chauffage vendus en 4 lots :

- Lot 1 : environ 3,5 m³ à 30 €/m³ (facilement accessible)
- Lot 2 : environ 3,5 m³ à 30 €/m³ (facilement accessible)
- Lot 3 : environ 2 m³ à 30 €/m³ (facilement accessible)
- Lot 4 : environ 3,5 m³ à 30 €/m³ (accessible seulement avec tracteur ou véhicule de type 4x4)

L'enlèvement devra se faire avant la fin du mois d'octobre.

Inscription en mairie jusqu'au 15/10 et tirage au sort lors du prochain conseil municipal.

Ecole temps péri-éducatif – Intervention du personnel enseignant

Le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires nécessite la mise en place d'un temps péri-éducatif de ¾ d'heure les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 13h30 à 14h15. Les enseignants se sont proposés pour assurer ce service communal, la commune s'engageant à les rémunérer selon le barème fixé annuellement par une note de service publiée au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

*** Eclairage public**

Hameau du Truc : Durant l'été le disjoncteur général a été arrêté plusieurs fois, privant l'ensemble du hameau de l'éclairage public. De façon à satisfaire tout le monde l'ampoule du lampadaire créant un désagrément sera enlevée.

Col du Rousset : La municipalité a demandé l'appui du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme pour faire une étude pour le remplacement des installations existantes. Un état des lieux sera fait le 26/09 prochain.

***Bascule communale**

La bascule communale, patrimoine datant de 1929, n'est plus en service, les usagers ayant pris l'habitude de peser des charges trop lourdes et avec trop peu de précautions.

Un devis a été demandé mais lors du diagnostic réalisé il a clairement été annoncé que celui-ci serait élevé. Sa rénovation ne peut-être faite sans subventions donc pas avant 2014.

***Fête du Bleu**

Lors de sa dernière édition le flambeau a été passé à la commune de St Agnan. Une première réunion avec l'ensemble des acteurs se tiendra à la CCV le 30/09/2013 à 20h30.

***Déclassement partiel de voirie n°23 La Britière**

Un recours auprès du Tribunal Administratif à l'encontre de la commune a été déposé par M. David Rambaud. Ce dossier se trouve actuellement dans les mains du cabinet juridique de la commune.

***SIEAV**

Une coupure d'eau sur tout le réseau aura lieu dans la nuit du 16 au 17/09 sauf pour les lieux alimentés par des réservoirs. Celle-ci est nécessaire pour faire un bilan hydraulique des travaux réalisés et devrait permettre de trouver une solution au débit d'eau un peu trop faible sur le réseau allant du Golf au réservoir de La Chapelle.

***ADSL Col du Rousset**

JF Bouvat demande de relancer les prestataires pour s'assurer que le Col du Rousset soit bien desservi d'ici la fin de l'année comme initialement annoncé.

***Ambroisie**

J. L'Huillier demande à se que les agents communaux coupent l'ambroisie avant qu'elle graine sur la route allant des Berts aux Revoux et entre La Brière et le pont des Meunières.

***Feu d'artifice**

MD Arnaud déplore la piètre qualité du feu d'artifice de cette année qui a duré seulement 9 minutes (avec de grands moments de vide) contre les 14 minutes négociées. De plus la musique de s'est pas entendu. Il serait souhaitable de choisir un autre prestataire pour l'année prochaine.

***Divers CCV**

Sources sur le canton : Relevé des sources de notre commune courant septembre.

Plateforme bois : Etude de sol du terrain en cours. F. Chevreux informe que les plaquettes de bois produites par l'ONF ne sont pas utilisables cette année pour la chaufferie bois de Vassieux car elles ne sont pas criblées.

Séance terminée à 23h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au 15/10 à 20h30.